



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 novembre 2020

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **15**

Conseillers absent(s) : **0**

Procuration(s) : **0**

Conseillers supplémentaires : **2**

Présent(s) : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Ingrid BOUGRAT ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Julie FLICK ; Hélène GERAULT ; Alain HABER ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Jean-François HURST ; Chantal JACOB ; Nicolas GINTER ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER ; Claude WERLÉ.

Présent(s) avec voix non délibérative : Mme Marie KREYE-DAUER ; Bruno SCHUG.

Absent(s) :

Date de la convocation : 2 novembre 2020.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 5 octobre 2020.
3. Marché de travaux « Contrat cadre réfection voiries - GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL 2020-2025 » et signature avec le SIVOM la Souffel, d'une convention d'opération sous mandat.
4. Transfert de droit d'occupation de l'antenne Free Mobile à l'Eglise à la société « On Tower France ».
5. Durée d'amortissement des subdivisions du compte 204.
6. Décision modificative au BP 2020.
7. Contrat de maintenance de l'éclairage public 2021-2023.
8. Contrat de prestation de service CITYKOMI.
9. Point sur les projets d'aménagement du Kleinfeld et de la zone d'activité.
10. Comptes-rendus de réunions.

11. Agenda.

12. Divers.

Un point est rajouté en séance par le Maire :

- 8a. Signature d'une convention avec Alsace Fibre.
1.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Julie FLICK est désignée comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 5 octobre 2020.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2020.

La délibération est adoptée pour 14 voix pour 1 abstention.

3. Marché de travaux « Contrat cadre réfection voiries - GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL 2020-2025 » et signature avec le SIVOM la Souffel, d'une convention d'opération sous mandat.

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du SIVOM la Souffel en date du 14 septembre 2020 concernant la signature d'une convention avec les communes membres,

Vu l'analyse et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres (CAO) du 16 octobre 2020,

Pour le **marché de travaux « Contrat cadre réfection voiries - GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL 2020-2025 »**, la CAO décide de retenir l'entreprise suivante :

<u>LOT</u>	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
<u>LOT UNIQUE</u>	GCM SAS 67330 BOUXWILLER	254 587,20 €	305 504,64 €

La commune passera une convention sous-mandat avec le SIVOM la Souffel (délégation de la compétence « voirie » au SIVOM selon ses statuts).

Les travaux rue de la souffel commenceront en 2020, et la réfection des autres voiries se fera après février/mars 2021.

Le conseil municipal décide :

- **D'autoriser M. le Maire à signer le marché et la convention sous-mandat avec le SIVOM.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Transfert de droit d'occupation de l'antenne Free Mobile à l'Eglise à la société « On Tower France ».

*Vu la délibération du 3 juillet 2017,
Vu la convention en date du 29 juillet 2017,*

La société FREE MOBILE exploite la station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques implantée sur le toit de l'église de la commune via une convention d'occupation du domaine public.

Par courrier, FREE MOBILE a fait part de sa volonté de transférer cette convention à la société « ON TOWER FRANCE » suite à une réorganisation de son parc de stations radioélectriques.

La Société On Tower France se substituera à FREE MOBILE dans tous les droits et obligations de la convention conclue avec la commune de Griesheim-sur-Souffel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise le Maire à approuver le transfert des activités de gestion et d'exploitation de FREE MOBILE à ON TOWER France, et à signer tout document s'y référant.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Durée d'amortissement des subdivisions du compte 204.

Le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'instruction comptables M14 applicable aux communes, les subventions d'équipements versées et imputées aux subdivisions du compte 204 doivent obligatoirement être amorties.

Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 qui modifie l'article R2321-1 du CGCT, fixe les durées maximales d'amortissement suivantes :

- 5 ans pour les subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études (compte 204X1).
- 30 ans pour les subventions finançant des biens immobiliers ou installations (compte 204X2).
- 40 ans pour les subventions finançant des projets d'infrastructure nationale (compte 204X3).

M. BARDON, conseiller aux décideurs locaux, propose une durée d'amortissement de 1 an.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer la durée d'amortissement du compte 204 et ses subdivisions à 1 an maximum.**

6. Décision modificative au BP 2020.

*Vu les articles L.2312-2, L2322-1 et L2322-2 du CGCT ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu le Budget Primitif 2020 voté le 8 juin 2020 par le Conseil municipal ;
Vu l'insuffisance de crédits en section investissement pour le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » ;
Vu la délibération N°DEL-061-2020 sur la durée d'amortissement de la subdivision 204 ;*

Pour effectuer les écritures et amortir la subvention d'investissement au compte 20422, qui concerne les travaux du réseau ORANGE dans le cadre de la réfection de la rue de la Mairie en 2019, il convient de prévoir les crédits au BP 2020, et de passer la décision modificative, selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
042	6811	1780,00	70	7018	1780,00
	TOTAL	1780,00		TOTAL	1780,00
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
21	2151	1780,00	040	280422	1780,00
	TOTAL	1780,00		TOTAL	1780,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider la décision modificative avec les montants du tableau ci-dessus.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Contrat de maintenance de l'éclairage public 2021-2023.

Le contrat de maintenance d'éclairage public contracté avec l'entreprise SOBECA pour la période 2017-2020 arrive à échéance à la fin de cette année.

Il convient de renouveler ce contrat de maintenance pour la période 2020-2023.

Dans ce cadre, une mise à jour des prix concernés par le contrat en cours a été transmise à la commune par l'entreprise SOBECA concernant les prestations fournies.

La société SOBECA a permis à la commune de réaliser une économie d'environ 1500€ par an. La société n'a pas fait varier ses tarifs.

La société s'est engagée à ne pas changer ses tarifs au cours du futur contrat d'une durée de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **Valider le contrat de « maintenance EP 2021-2023 » proposé par l'entreprise SOBECA.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Contrat de prestation de service CITYKOMI.

La mairie de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL souhaite mettre en place un outil de communication supplémentaire pour informer les habitants de manière plus directe et plus efficace. Ainsi, elle a contacté des prestataires pour mettre en place une application mobile.

De ce fait, le service CITYKOMI est une application mobile qui permet à un émetteur (pouvant être une collectivité, une personne morale, une association, etc.) d'envoyer des messages vers ses abonnés qui disposent d'un smartphone. Cette application est un canal, et un outil supplémentaire, qui permettra à la

commune de communiquer, et de transmettre des informations *en temps réel*, en complément du site Internet.

L'accès à cette application mobile requiert une installation sur le téléphone portable des personnes intéressées, qui souhaitent recevoir des informations provenant de la mairie (une notice sera distribuée aux habitants). Elle nécessitera une connexion internet. Aucune donnée personnelle (identité, N° de téléphone) de la personne ne sera enregistrée sur cette application.

Le devis proposé est de 1 182,00 € la première année, puis ensuite 490,00 €/an.

Le conseil, après en avoir pris connaissance, décide :

- **D'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation de service CITYKOMI et à valider le devis pour un montant de 1 182,00 € TTC.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8a. Signature d'une convention avec Alsace Fibre.

Avec l'arrivée et la mise en place de la fibre optique dans la commune, la commune, en lien avec le SIVOM la Souffel, a décidé de revoir son offre Internet et de téléphonie.

A cette occasion, le SIVOM la Souffel a contacté plusieurs entreprises pour connaître leurs offres, pour l'ensemble des bâtiments, et a proposé à la commune (pour le bâtiment de la mairie), l'offre de la société *Alsace Fibre*.

Alsace Fibre est une entreprise locale implantée à Chatenois dont la clientèle est exclusivement professionnelle (entreprises, collectivités). La société travaille en partenariat avec l'opérateur régional VIALIS basé à Colmar. Après étude de l'offre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à choisir l'entreprise *Alsace Fibre* comme opérateur Internet et concernant la téléphonie de la commune.
- A signer tout document afférent à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Point sur les projets d'aménagement du Kleinfeld et de la zone d'activité.

Plusieurs orientations émises lors des réunions de travail concernant une tranche :

- 1 tranche = 3ha
- 1 tranche = 3 ans
- Projet en 3 tranches.

Le lotissement concerne 6ha pour la commune de Pfulgriesheim et 3ha pour la commune de Griesheim-sur-Souffel.

Il a été convenu un permis d'aménager (PA) pour chaque tranche, à cheval sur les deux bans de Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim, déposé en même temps (2ha sur Griesheim-sur-Souffel et 1ha sur Pfulgriesheim).

Lors du dépôt du PA, une étude d'impact de la DREAL, et un dossier de compatibilité avec la « loi sur l'eau » sera déposée et réalisée sur les 9ha.

Les modalités du dépôt du PA, et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) issues du PLUI ont été clarifiées pour les deux aménageurs.

10. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

12 octobre : réunion CMDJ. La réunion est reportée.

14, 15 octobre : réunions riverains Charles Baudelaire/rue Prévert. Informations aux riverains des deux rues concernant le projet Kleinfeld.

5 novembre : réunion visioconférence ATIP Kleinfeld. Précisions et modalités de dépôt concernant le permis d'aménager du Kleinfeld (avec la commune de Pfulgreisheim).

9 novembre : conseil école maternelle.

10 novembre : conseil école primaire. Cf. procès-verbal de l'école.

- **CoCoKo :**

27 octobre : commission CoCoKo « bâtiments ».

28 octobre : commission CoCoKo « déchets ménagers ».

5 novembre : commission CoCoKo « petit patrimoine ».

5 novembre : conseil communautaire. Cf. procès-verbal de la séance.

- **Autres :**

21 octobre : conseil territorial Centre Nord SDEA.

22 octobre : réunion SCOTERS. Programme avec l'ADEUS, Débat d'Orientation Budgétaire, débat sur l'usage du sol (cf. procès-verbal du comité syndical).

11. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

12. Divers.

Suite à l'annulation du repas des aînés, liée aux conditions sanitaires, une distribution des paniers de Noël sera faite par les membres du Conseil municipal le 12 décembre prochain.

Séance close à 22h10
Prochaine séance prévue le 7 décembre 2020 à 20h00

Frédéric BIEBER	Ingrid BOUGRAT	Danielle CANAC	Xavier CYREK	Julie FLICK
Hélène GERAULT	Nicolas GINTER	Alain HABER	Florence HOOGSTOEL- MILLOUX	Jean-François HURST
Chantal JACOB	Clarisse LANGER	Pierre OSTER	Claude WERLÉ	René WUNENBURGER

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :

www.griesheim-sur-souffel.fr